
 - PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
 - PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
 - PLUM mis à jour par arrêtés du 10/07/2022 et du 19/01/2023
 - PLUM modifié par délibération du conseil métro du 22/05/2023, du 16/11/2023 (M51)
 - Modification 2 engagée par arrêté du 02/08/2023

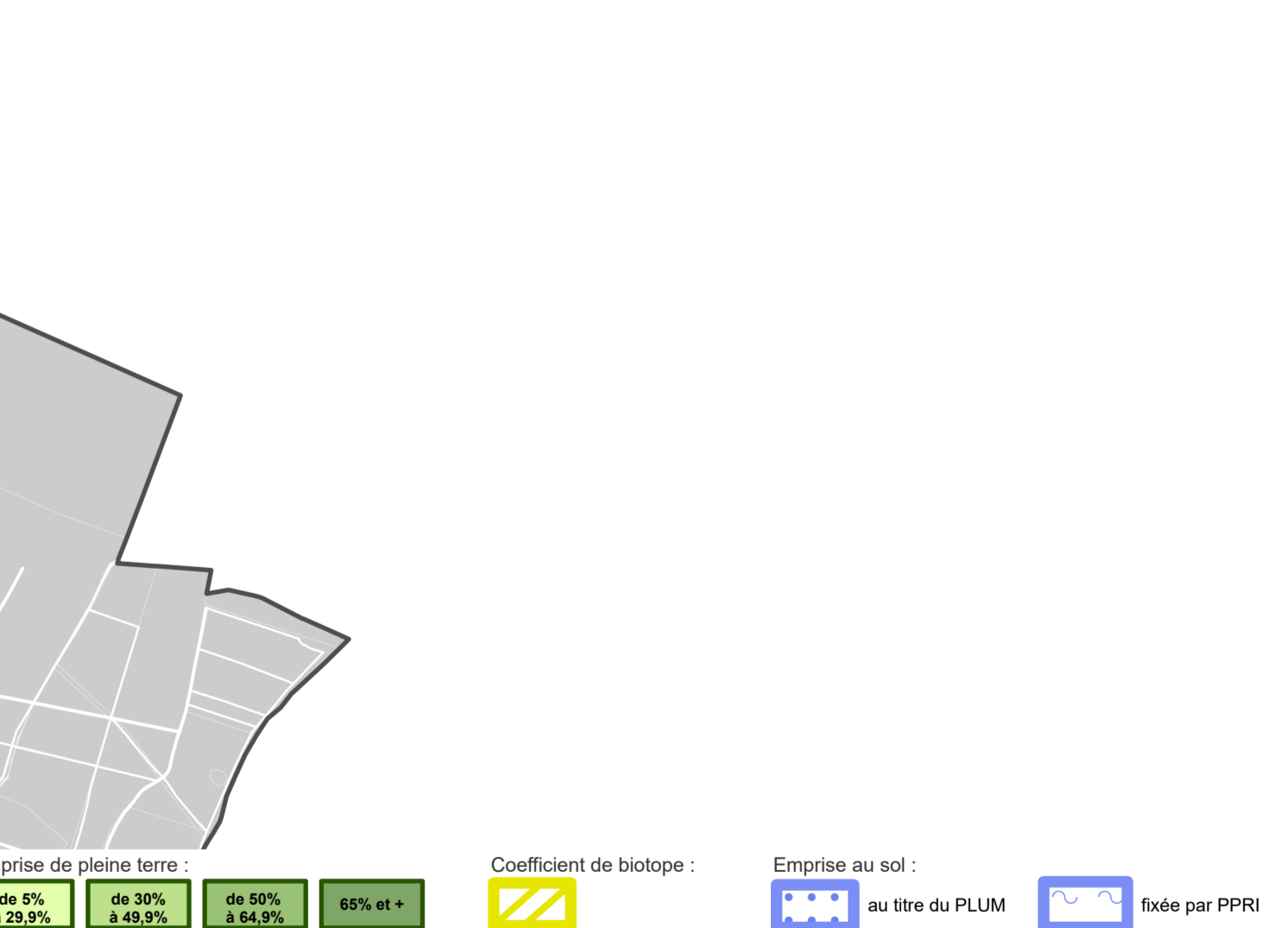
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
Zonages d'urbanisme UC - zone Urbaine de Centre-ville UC2 - les centres-villes UC3 - les centres-villes UB - zone Urbaine de Boulevard UF - zone Urbaine de Fonction UR - zone Urbaine de Résidence UA - zone Urbaine d'Activité N - zone Naturelle TMM - Indice de taille minimale de logements (DC-3.3.2)	Prescriptions d'urbanisme Cône de vue et perspective majeure Arbre protégé Lignes boisées Alignement d'arbres Cimetière Parc et jardins Boisement urbain et espaces d'ornement Espaces verts classés Zones techniques et parkings Frange agricole ou paysagère Zone humide et d'aménagement hydraulique Bât susceptible de changer de destination Éléments non réversibles Emprise patrimoniale Lignes commerciales protégées Emplois réservés Secteurs de constructibilité limités Secteurs imposables au minimum (1) ou au maximum (2) de règlement sanitaire Zone non sanctuarisée Supplément de A ou de B ou de N Secteur d'Observation d'Aménagement et de Programmation Secteur de transports publics collectifs

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

